



Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 26 novembre 2020

Amélie de Montchalin a réuni en visio conférence les organisations syndicales le 26 novembre pour le point hebdomadaire sur les mesures en lien avec le Covid.

La ministre a indiqué que si la circulation du virus a été freinée, le fait qu'il circule encore fait qu'il n'y aura pas d'assouplissement des règles. Il est nécessaire de concilier le maintien des activités essentielles et les restrictions pour éviter un rebond épidémique. Il faut assurer la pleine continuité des services publics et cela passe par le télétravail dès que possible.

Personnels vulnérables :

La circulaire a été déclinée dans la FPH. La publication sera faite au Bulletin Officiel.

Concernant la rétroactivité des situations des agents vulnérables entre la suspension du décret du 29 août par le Conseil d'Etat et la nouvelle circulaire : Le point est en train d'être expertisé par la DGAFP. Il faudra faire preuve de beaucoup de pragmatisme selon la ministre.

Point Covid dans les différents versants :

La Fonction Publique Hospitalière a des réunions tous les 15 jours avec les organisations syndicales dans le secteur de la santé. Une foire aux questions dédiée est mise en place.

La question des matériels de protection et des agents positifs covid et qui continuent de travailler y sont abordées. C'est dans ce cadre que ces questions doivent être abordées.

Réallocation d'agent-es à d'autres structures :

La ministre a indiqué chercher à voir comment on peut soutenir le «contact tracing» et le soutien aux personnes âgées. Ces réallocations d'agent-es se font uniquement sur la base du volontariat et après signature d'une convention.

Sur le cas précis des agents contractuels : il est bien précisé dans le décret 86-83 que la mise à disposition ne peut intervenir qu'avec l'accord de l'agent-e. Ce dispositif permet de prêter main forte à des services publics qui en ont besoin. L'idée qu'il convient de creuser selon la ministre est de constituer une réserve de services publics pour gérer la crise comme cela existe déjà avec la réserve sanitaire.

Test antigéniques :

Le kit sera prochainement diffusé aux employeurs publics.

Ces tests seront pratiqués par des personnes habilitées et formées à le faire.

L'idée est de prioriser les agent-es en présentiel et sur une base volontaire. Ce qui va être mis en place sur le côté Etat sera mis en place identiquement pour le versant territorial. Cela sera très bien cadré. Il y aura également une obligation de transmettre les résultats à la base SIDEP (système dans lequel sont enregistrés les résultats des tests).

Ces informations sont transmises aux CPAM pour faire les traçages et calculer les taux de positivité. Il y a un enjeu d'urgence et un enjeu de santé publique. Après un cas positif, il y a nécessité de renforcer l'isolement.

Agent-es testé-es Covid positifs à qui on demande de travailler

La ministre a indiqué que cela est exceptionnel et le moins souvent possible déclenché.

Selon la ministre, c'est dans ce cadre que la réflexion sur le jour de carence doit être menée. (ce point reste particulièrement obscur pour Solidaires).

Personnes en CDD / CDI et ruptures de contrats :

Selon la ministre, la grande majorité des agent-es travaillent. Le taux d'agent-es en ASA aujourd'hui est de 0,4%. Il n'y a selon elle pas d'alarme à ce stade sur la fin des contrats. Des vérifications vont être faites.

Prise en compte du volet psycho social :

La ministre a vérifié que toutes les lignes avaient bien été réactivées.

Une analyse du volume d'appels et les raisons pour lesquelles les agent-es appellent va être faite.

ASA :

- quand les parents travaillent le week-end :
Selon la ministre il n'est pas possible d'indiquer dans une circulaire qu'il y a des ASA pour les agent-es qui travaillent le week end mais elle pense qu'il peut y avoir une solution trouvée par le dialogue social local.

- cumul télétravail et garde d'enfants :

Pour la ministre, la question était très présente pendant le premier confinement. Selon elle, les choses se passent différemment. Les fermetures de classes sont ponctuelles, il est donc pour elle difficile d'écrire une règle générale. C'est une question de culture managériale. Il faut trouver des solutions locales.

Masques à lecture labiale :

La ministre a indiqué qu'elle referait un point sur la question de ces masques avec JM Blanquer pour savoir ce qu'il en est exactement.

Télétravail :

Formation sur le télétravail : Pour la ministre, la formation est essentielle pour tout le monde car cela fait partie des éléments qui empêchent d'atteindre les 50% de télétravail.

Suite à la publication d'un premier kit, un 2ème vient d'être diffusé.

Selon la ministre, il y a encore eu une progression notamment dans les ministères régaliens. Il faut se saisir de cela dans les réunions sur le télétravail.

Concernant le télétravail, il n'y aura pas de changement jusqu'au 20 janvier.

La ministre souhaite voir comment avoir des règles durables pour la suite.

Elle a indiqué vouloir ouvrir une négociation sur le sujet afin de conclure un accord durable dans un délai raisonnable. Elle a par ailleurs indiqué qu'il faudra peut-être séparer deux situations : de crise et période normale.

Télétravail dans les territoires ultramarins : Amélie de Montchanlin va voir avec le ministre des Outre-mer.

Une nouvelle fois, **Solidaires** est revenu sur des points qui devraient pourtant être réglés depuis longtemps : abrogation du jour de carence, maladie professionnelle, personnes vulnérables et proches de personnes vulnérables...

Trop de points sur lesquels l'urgence sanitaire aurait du faire avancer le gouvernement en faveur de la protection des agent-es (et plus généralement des salarié-es).

Solidaires est bien entendu revenu également sur les nécessités en terme de matériel de protection et notamment la mise à disposition de masques FFP2 notamment pour les personnels vulnérables, les masques à lecture labiale...

Solidaires a également abordé une nouvelle fois les difficultés liées au télétravail. **Solidaires** a rappelé sa revendication de non cumul de télétravail garde d'enfants et donc le placement des agent-es concerné-es en ASA.

Pour **Solidaires**, la réponse de la ministre indiquant qu'il faut que les situations soient réglées localement lorsqu'elles se produisent, ne sera pas suivi d'effets. «Ce qui n'est pas écrit ne s'applique pas» est la réponse systématique (ou presque).

Solidaires a également soulevé les difficultés que connaissent certaines administrations du fait de la saturation extrême des réseaux (certains services de la DGFIP par exemple). Certain-es agent-es sont désormais contraint-es de travailler très tôt le matin ou tard le soir afin de pouvoir accéder aux différents logiciels et applications.

En ce qui concerne des discussions sur le télétravail, il faut bien, pour **Solidaires**, différencier totalement les périodes d'urgence des périodes «normales». Il faudra bien entendu prendre en compte toutes les remontées, les bilans sur le télétravail, les conséquences diverses notamment sur les collectifs de travail...

Une partie des réponses indiquées lors de cette réunion sont problématiques notamment sur les ASA mais également sur les agent-es devant travailler alors que testé-es positif-ves au Covid sont difficilement entendables. Pour **Solidaires**, rien ne peut justifier alors qu'il faut faire reculer l'épidémie de faire travailler des agent-es. La sécurité des agent-es doit rester une priorité.